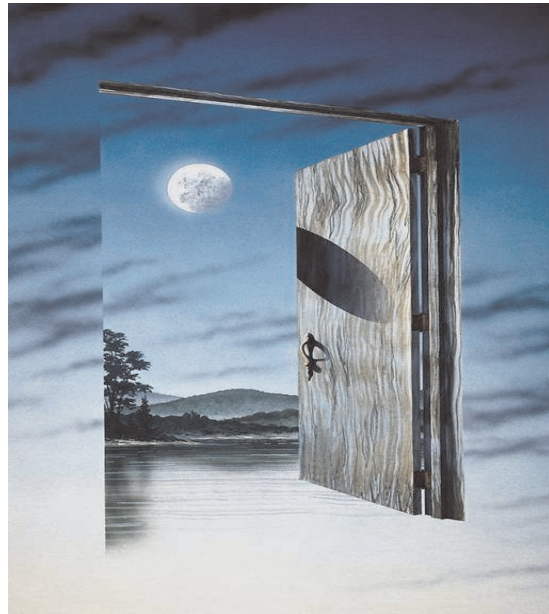




# D'HIER À AUJOURD'HUI

Vol.10, No. 1 - janvier - février 2003  
Publié par la Fondation de la JOC

*Nous vous  
souhaitons  
une année 2003  
remplie de  
paix et de sérénité*



**Chroniques**

<b>Billet .....</b>	<b>2</b>
<b>Courrier des lecteurs....</b>	<b>2</b>
<b>Nouvelles en bref.....</b>	<b>3</b>
<b>La JOC.....</b>	<b>5</b>
<b>Action de solidarité.....</b>	<b>7</b>
<b>Le Club des Cents.....</b>	<b>8</b>
<b>Photo mystère.....</b>	<b>8</b>

**Retour sur l'assemblée générale 2002**  
Détails en page 3.

**C'était l'anniversaire du fondateur de la JOC**  
Petit hommage à Joseph Cardijn, page 4

Poste-publication : convention # 40052104

Port de retour garanti  
Fondation de la JOC  
3119 rue Monsabré  
Montréal, (Québec) H1N 2L3

## Billet



Fruit d'un travail de concertation entre organismes, le gouvernement du Québec a adopté en décembre dernier des modifications à la *Loi sur les normes du travail*. Des gains intéressants pour une grande majorité de personnes travailleuses qui n'ont pas accès à la syndicalisation.

Avec raison, la JOC du Québec se réjouit de ces gains, elle qui a grandement contribué à ce travail de concertation. La JOC est venue y apporter toute son expertise de la réalité des jeunes travailleurs, elle est venue soutenir, initier, par ses actions régionales ou nationales, ce long processus collectif de changement.

Encore et toujours bien « collée » aux réalités de la jeunesse travailleuse, la JOC sait mieux que quiconque ses réalités, ses besoins, ses aspirations. Et la JOC cherche avec les jeunes travailleurs qu'elle rejoint à réfléchir pour que les jeunes eux-mêmes puissent agir ensemble et changer leur propre réalité.

Ainsi, bien au-delà des modifications apportées dans une loi provinciale, il faut voir dans ce processus tout le travail de fond et de longue haleine mené par des jeunes travailleurs avec d'autres jeunes travailleurs de la JOC : mobilisation, conscientisation sociale, éducation à la solidarité, actions de changement, engagement des jeunes.

Alors moi, jociste des années quatre-vingt, je ne peux que continuer de croire qu'à sa façon, humblement et modestement, la JOC continue de pousser la roue de la justice et de la transformation sociale, toujours un peu plus loin en avant. À vous toutes et tous de la JOC actuelle, merci.

Johanne Léveillé, secrétaire de la Fondation

## Courrier des lecteurs



**Madeline Thivierge** - Je suis une jociste de la première heure et chaque matin la JOC est dans mes prières. La JOC m'a marquée pour la vie. Je remercie Dieu de tout mon coeur et je ne manque pas d'occasion d'en parler. La JOC nous a appris à nous tenir debout. Je parle souvent des dons reçus de l'Esprit Saint qu'il faut mettre en pratique sans oublier la Vierge Marie. Je suis née le 24 décembre 1919, pas si mal, j'ai fait de la JOC en 1933. L'action catholique je l'ai dans la peau et les os pour la vie.

**S. Rita Petit** - J'ai fait partie de la JOC de 1937 à 1945. Depuis ce temps, je suis clarisse au Monastère de Rivière-du-Loup. Je ne puis

pas faire de don en argent, mais mes prières de chaque jour à l'intention du mouvement m'est une obligation qui me tient à coeur. Je demande à Dieu de bénir votre apostolat.

**Les Soeurs Auxiliatrices, par Simone Bernier** - Heureuse de vous rejoindre pour répondre à votre campagne de financement et surtout pour vous redire combien nous croyons profondément en votre option et action dans notre société qui a tant besoin du vécu d'Évangile. Bon succès dans les défis à relever. Je vous souhaite de bonnes et nombreuses collaborations tout au long de l'année.

**Vous voulez exprimer votre opinion sur un sujet concernant les jeunes, la JOC ou autre. Vous aimeriez raconter un fait vécu, une réalisation de votre vie jociste d'hier... n'hésitez pas, écrivez-nous !**

## Nouvelles



### **Assemblée générale annuelle**

La Fondation a tenu son assemblée générale annuelle le 4 octobre 2002. Les membres du conseil d'administration ont été réélus : Angèle Legris, présidente; Jean-Marie Malenfant, vice-président; Johanne Léveillé, secrétaire; Mario Gemme, trésorier et les autres administrateurs et administratrices sont : Daniel Côté, Normand Comte, Geneviève Sabourin, Isabelle Tremblay. Il manque un autre délégué de la JOC pour compléter le conseil d'administration. Geneviève Hélie demeure au service du secrétariat. D'après les états financiers et les activités, la situation financière est bonne et la Fondation progresse lentement.

### **Des changements au 3119, rue Monsabré**

Une partie de la bâtisse avait été aménagée en chambres permettant de loger les jocistes lors de sessions, de rencontres nationales et aussi pour location à des groupes. La vocation de la maison a été modifiée : quelques chambres demeurent disponibles et le reste du deuxième étage a été loué au MTC (Mouvement des travailleurs chrétiens) qui y établira ses bureaux prochainement. La JOC et la Fondation habitent toujours le rez-de-chaussée. Le 3119 rue Monsabré devient donc l'édifice des mouvements ouvriers.

### **Militantisme chrétien et participation citoyenne : L'apport de la JOC**

Comme on s'en souviendra peut-être, un questionnaire d'enquête accompagnait la livraison du bulletin de juin dernier. Expédié aux 980 anciens et anciennes de la JOC membres de la Fondation, ce questionnaire voulait cerner l'impact du militantisme jociste dans leur itinéraire militant à l'âge adulte. Les retours n'ont pas été aussi nombreux que nous l'espérions, le taux de réponse initial étant en effet de 12% (117 questionnaires reçus à la fin de l'été). Mais ceci

s'explique peut-être par le fait que l'envoi a été fait plus tardivement que prévu en raison de problèmes techniques et que l'envoi coïncidait finalement avec la période estivale.

L'analyse préliminaire des données révèle des tendances très nettes en ce qui a trait au milieu d'origine des répondants et des répondantes, aux motifs d'adhésion, à l'impact du militantisme dans la vie de ces personnes et au type d'implication développé après la sortie du mouvement. Par exemple, les anciens et anciennes de la JOC ont beaucoup milité dans le secteur de l'éducation - au sein des comités de parents, à titre de commis-

saires d'écoles, etc. (49%), dans leur paroisse (47%) et dans les mouvements adultes d'action catholique, principalement au sein de la LOC, devenue depuis les années 1960 le MTC (48%). Ces personnes semblent donc avoir poursuivi leur engagement de militant chrétien dans leur vie adulte, tout en s'investissant dans un domaine qui va devenir un pivot de la Révolution tranquille, l'éducation. Certains de ces anciens jocistes seront d'ailleurs à l'origine du développement de l'Institut de l'éducation des adultes (ICEA). Le secteur des services sociaux a également mobilisé les énergies des jocistes après leur sortie du mouvement (30%).

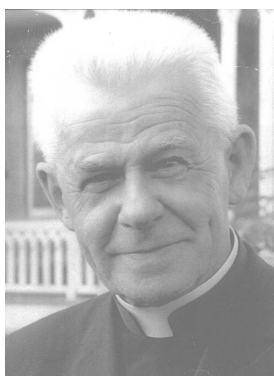
sortie du mouvement (30%). Près du quart des répondants a milité au niveau politique (24%); les autres domaines d'engagement ont attiré dans leurs structures entre 16 et 18% des répondants (une même personne ayant fréquemment milité dans plus d'un secteur).

Toutes ces données résultent d'une analyse préliminaire qui sera affinée au fil de l'hiver 2003. D'une part, de nouveaux questionnaires nous sont parvenus depuis la fin de l'été 2002 et seront intégrés au tableau général. Nous pourrions alors procéder à une analyse plus approfondie des

résultats statistiques. D'autre part, une analyse qualitative des informations recueillies dans les questions ouvertes du questionnaire sera menée et couplée aux autres informations. Nous vous reviendrons donc dans un prochain numéro avec des informations plus détaillées.

Lucie Piché  
Professeure d'histoire, Cégep de Sainte-Foy  
Chercheuse associée à l'Observatoire Jeunes et Société (INRS Urbanisation, Culture et Société)  
Janvier 2003

**Appel lancé aux jocistes des années 70, 80, 90 que nous connaissons peu. Si vous avez connu la JOC durant ces années, faites-nous parvenir une liste de noms et d'adresses de ceux et celles que vous avez rencontrés à l'époque. Merci.**



S'il était encore de ce monde... Joseph Cardijn, le fondateur de la JOC aurait 120 ans ! Rappelons ici quelques-unes de ses paroles :

“Quand je commençai la JOC, tout le monde y était opposé. Mais, c'est un fou ce Cardijn ! C'est un exalté ! Il va semer la révolution ! Même les prêtres ne comprenaient pas. Pendant treize ans, j'ai tâtonné. J'ai commencé par faire faillite pendant treize ans,

treize ans de luttes, de recommencements, d'insuccès !”

“Pour dissiper les ténèbres, il n'y a qu'un moyen, un seul : il faut projeter la lumière, la lumière de la vérité, de la justice, de la charité, de la dignité de la personne humaine, de la famille humaine, du travail humain, de la société humaine.” (Cardijn, 1947, bulletin des aumôniers, Belgique).



## **La JOC... d'hier, d'aujourd'hui et de demain**

*Par Jacques Grand'Maison  
Président de campagne 2002*

Je ne peux pas parler de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne d'une façon impersonnelle. Ce mouvement a été à la source de tous mes engagements depuis 50 ans. Une formidable école de vie, d'altruisme et de foi. Une inestimable inscription dans la société et l'Église avec leurs enjeux les plus cruciaux. Un solide apprentissage de philosophie et de pédagogie sociales. Un premier socle intérieur pour

rebondir constamment en espérance entreprenante. Une initiation à une foi intelligente capable de relier pertinemment l'Évangile et le vécu. Une matrice féconde en projets collectifs porteurs de changements importants dans la société.

Je pense à cette expérience de recyclage et de reclassement des jeunes chômeurs qui a inspiré de nouveaux programmes gouvernementaux et qui a amené les acteurs institutionnels du milieu à travailler ensemble. Des jeunes leaders sociaux et chrétiens y ont trouvé une formation pour toute leur vie d'adulte.

J'y ai appris des méthodes de travail de recherche, de formation et d'action qui m'ont servi jusque dans mon enseignement à l'université.

Ce ne sont pas là des souvenirs passés et trépassés. Des jeunes d'aujourd'hui me disent qu'il leur faut un mouvement comme celui de la JOC qui conjugue si bien la tête, les mains, le cœur et l'âme, le sens et l'action, l'engagement et la spiritualité. Nous entrons dans une nouvelle époque de raccord des valeurs qu'on a trop séparées, ou même opposées entre elles. Je dis cela pour bien marquer que la JOC est toujours d'actualité.

S'agit-il d'avenir, l'horizon de foi de la JOC peut donner espoir aux inquiétudes, tâches et défis de la génération montante, aux inévitables luttes sociales qu'elle aura à affronter en ces temps qui s'annoncent âpres et difficiles. Pensons aux dettes publiques qu'on ne cesse de

renvoyer aux futures générations, aux croissantes inégalités, aux graves problèmes d'environnement, au peu de poids démographique et politique des jeunes dans une société de plus en plus vieillissante, aux requêtes de profondeur morale et spirituelle pour surmonter les graves problèmes de suicide, de décrochage de tous ordres. Rien ici d'un spirituel sucré, d'une pop-psychologie individualiste et narcissique, d'une éducation d'enfant roi asocial, égoïste, tyrannique et veule, rien d'une future retraite prise le plus jeune possible et décrochée de la société.

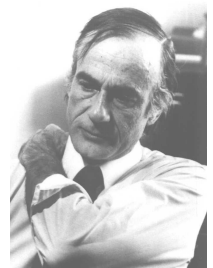
On ne dira jamais assez les bienfaits qu'ont apportés les mouvements de jeunesse au meilleur de notre histoire récente. Les aînés et les adultes qui en ont profité ont une responsabilité grave et passionnante d'appuyer la JOC, y compris financièrement. Ce

sont ces jeunes qui sont les relais historiques, présents et futurs de nos convictions humaines et chrétiennes les plus profondes.

On reproche à ma génération d'aînés et à celle des adultes baby-boomers d'avoir failli au chapitre de la transmission des valeurs spirituelles et chrétiennes. On peut longuement discuter sur ce procès. Voyons plutôt ici un appel positif concret, pressant et plein d'espoir. Souvenez-vous comment avec des budgets modestes, nos mouvements ont pu faire des choses formidables.

À bon  
entendeur,  
Salut!

\*Cet article est  
paru dans *prions*  
en Église de  
novembre 2002.



## La JOC



### **Retour sur les récentes luttes de la JOC pour l'amélioration de la Loi sur les normes du travail**

Par Geneviève Sabourin  
Permanente nationale

C'était le 22 mars 1999, lors de notre dépôt de 8000 signatures en faveur de la modification de l'article 124, que madame Lemieux, à cette époque ministre du Travail, nous annonça son intention d'entreprendre des travaux devant

conduire à une réforme de la *Loi sur les normes du travail* (LNT). Elle nous invitait à nous tenir prêts pour une éventuelle commission parlementaire.

Enfin, ce n'est qu'en mai 2002 qu'arriva le document de consultation "Revoir les normes du travail du Québec." Ainsi que l'invitation à participer aux consultations, menées par le ministre d'État aux Ressources humaines et au Travail, monsieur Jean Rochon.

Il aura donc fallu attendre trois années. Mais n'allez pas croire que nous ayons attendu tout ce temps sans dire un mot. Que non ! Voici un exposé sommaire des actions et formations que la JOC a posées en regard de l'amélioration de la LNT depuis l'annonce de madame Lemieux.

1999-2000 : Campagne de faits de travail axée sur 4 revendications prioritaires. Plus de 250 faits sont expédiés à la ministre du Travail et au premier ministre.

✿ Au cours de la Semaine internationale de la jeunesse travailleuse (S.I.J.T.), la JOC de l'Outaouais est impliquée dans l'organisation de la journée du 1er mai 2000;

✿ La JOC de Québec lance une pétition nationale exigeant une réforme de la loi : plus de 2000 signatures sont remises à la ministre du travail;

✿ La JOC du Saguenay-Lac-St-Jean présente un sketch portant sur la réalité précaire des jeunes dans le cadre du 1er mai 2000 devant le bureau de comté du premier ministre;

✿ Nous participons au Sommet du Québec et de la Jeunesse ainsi qu'aux forums régionaux pour pousser nos bonifications à la LNT;

✿ Dans certaines régions, des formations portant sur la LNT, préparées par des jeunes, sont offertes.

✿ Dans chacune des régions, les jeunes rencontrent leur député afin de lui remettre notre manifeste mais surtout afin de les sensibiliser sur quelques réalités de travail indignes et

donc de l'urgence de la bonification de la LNT.

2000-2001 :

✿ Le 1er mai 2001, une équipe de la JOC de Québec organise un spectacle intitulé "Salaire de rien" pour revendiquer l'augmentation du salaire minimum et dénoncer le maintien de la pauvreté au Québec. Ils ont profité de cet événement pour lancer une pétition à cet effet.

✿ À l'initiative de la JOC du Saguenay-Lac-St-Jean, une lettre exigeant une réforme a été

envoyée au premier ministre et au nouveau ministre du Travail, monsieur Jean Rochon;

De juin à février, par l'entremise du FDNS, nous rencontrons à plus de quatre reprises le

ministre du Travail, monsieur Jean Rochon. Tour à tour, ces rencontres portent sur la question de l'augmentation du salaire minimum, l'urgence de consulter les groupes de non syndiqués autour de la future sortie du projet de loi et les travaux de réflexion gouvernementale sur l'augmentation annuelle du salaire minimum. Une présentation de 6 revendications prioritaires reliées à la LNT est aussi effectuée, dont l'égalité de traitement pour tous les statuts d'emploi et un véritable recours contre les congédiements abusifs (article 124).

Dans la même période, toujours par le FDNS, nous rencontrons le porte-parole de l'opposition officielle en matière du travail.



Des jeunes rassemblés à l'occasion de la fin de semaine "Jeunes en contact" qui a eu lieu en novembre 2002.

Mai 2002, le Ministre Rochon sort son avant-projet de loi et quelque 25 groupes sont sollicités afin de présenter leurs réactions, la JOC étant parmi ces groupes.

Les permanentes de la JOC nationale présentèrent donc les revendications longuement mûries à l'intérieur du mouvement. Notre document est bien accueilli par le Ministre et les membres de la Commission parlementaire. Nous en profitons pour leur remettre une annexe comportant une cinquantaine de faits de travail portant sur des conditions inacceptables.

Enfin, en décembre 2002, c'est l'aboutissement du processus de consultation sur le projet de loi. Alors à l'Assemblée nationale, par le biais du FDNS, les dernières réactions sont exposées.

Évidemment, toutes nos revendications n'ont pas été retenues mais certaines avancées nous réjouissent, c'est le cas par exemple de l'élargissement de l'accessibilité aux congés fériés.

Jusqu'à maintenant, il fallait 60 jours de service

continu pour avoir droit aux congés fériés. Avec la proposition de la nouvelle loi, c'est dès l'embauche que les gens y auront droit.

Toujours concernant les congés fériés, la loi prévoyait que pour y avoir droit, il fallait que le congé tombe un jour où vous travaillez habituellement ou que cela soit prévu à votre horaire. Malheureusement, comme la majorité de ces congés sont des lundis, un grand nombre de travailleurs et travailleuses n'y avaient jamais accès. Avec la proposition actuelle, la question du jour ouvrable sera abolie et tous les travailleurs et travailleuses auront droit à leurs congés fériés au prorata de leurs heures travaillées.

Savourons cette petite victoire et relevons nos manches car la bataille n'est pas terminée. Félicitations à tous ceux et celles qui mènent la lutte pour une meilleure protection des non syndiqués, et merci au Ministre Rochon pour s'être laissé interpellé par les groupes.

## Action de solidarité



### La campagne de financement 2002

Elle a rapporté 35 788\$. L'objectif n'est pas atteint. En 2002, la clientèle à laquelle s'adresse la Fondation a été sollicitée par des causes dont celle de la JMJ (Journées mondiales de la jeunesse). Ce sera mieux en 2003.

### Non au brevetage des semences et du vivant

*Développement et Paix*, organisme catholique de solidarité internationale, a lancé à l'automne sa campagne d'éducation concernant le brevetage des semences. Cette campagne a pour but de faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il intervienne auprès de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) pour empêcher les multinationales de breveter les semences et de s'en emparer, réduisant encore plus à la pauvreté les pays du Sud. Cela a également un impact dans les pays du Nord. Si vous avez l'occasion de signer la carte ou la pétition, n'hésitez pas à le faire. C'est un geste de solidarité. Vous pouvez signer la carte en ligne sur le site web de *Développement et Paix* [www.devpo.org](http://www.devpo.org). Vous trouverez aussi plus de renseignements au sujet de la campagne sur ce site. Également vous pouvez écrire ou téléphoner au bureau national : 5633 rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1A3 ou sans frais au 1-888-234-8533. Ou à votre bureau régional.



## Le Club des Cents

Le Club des Cents c'est un moyen de perpétuer l'héritage reçu de la JOC, une façon d'exprimer sa reconnaissance. Être membre du Club des Cents, c'est faire partie d'un groupe de personnes qui croient au potentiel des jeunes et au travail de la JOC, c'est s'engager financièrement à soutenir les jeunes et la JOC pendant quelques années.

À ceux et celles qui veulent s'engager dans ce groupe de donateurs privilégiés, la Fondation exprimera sa gratitude en remettant un certificat de reconnaissance. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir un formulaire d'adhésion ou pour toute autre information supplémentaire.

Votre intérêt pour les jeunes et la JOC nous est précieux. En leur nom, nous vous remercions pour la solidarité, la générosité que vous nous avez toujours manifestée.

*Un geste de fraternité...  
Un geste de solidarité...  
Un geste de partage...*

Faire parvenir tout don ou demande à la  
Fondation de la JOC :

3119 rue Monsabré  
Montréal, Qc H1N 2L3  
No. charité : 12059 0195 RR 0001

## Photo mystère !

Devinez qui sont sur ces photos ! Si vous connaissez ces personnes, faites-nous parvenir leur nom et adresse par écrit, par téléphone ou courriel.



**Comment aider la Fondation de la JOC ?** Nous vous proposons quelques moyens. Deux sortes de dons sont possibles : ceux que l'on fait lors de la campagne annuelle de financement et les dons planifiés.

Un don planifié c'est un geste de partage que nous prévoyons pour les années à venir. C'est un peu comme un héritage qu'on lègue à un organisme qui nous tient à coeur. C'est une façon d'assurer l'avenir de la JOC dont vous partagez les valeurs et que vous reconnaissez comme étant essentielle pour aider les jeunes.

### Le legs testamentaire

Vous avez rédigé votre testament, les vôtres sont protégés. Et vous voulez faire bénéficier la Fondation de la JOC d'une partie de vos biens. Vous n'avez qu'à l'indiquer dans votre testament.

### La police d'assurance-vie

Si vous possédez une police d'assurance-vie, vous pouvez inscrire la Fondation comme étant un des bénéficiaires. Ou encore vous pouvez souscrire une autre assurance-vie et désigner la Fondation comme unique bénéficiaire ou propriétaire de votre police.

Si vous désirez de plus amples informations, vous pouvez écrire à la Fondation ou contacter un membre du conseil d'administration. Quelques personnes ont déjà avantagé la Fondation par un legs testamentaire et nous les en remercions.

C'est une façon pour vous de perpétuer votre amour des jeunes et de la JOC. Et vous savez que cet argent sera bien utilisé.

**D'hier à aujourd'hui**, publication de la Fondation de la JOC.  
**Éditeur** : la Fondation de la JOC.  
**Collaboration à la rédaction et à la mise en page** : Angèle Chagnon Legris, Isabelle Tremblay, Normand Comte, Daniel Côté, Johanne Léveillé, Geneviève Sabourin, Jean-Marie Malenfant, Geneviève Hélie.  
**Périodicité** : 2 numéros par année.

**Adresse** : 3119 rue Monsabré, Montréal (Québec) H1N 2L3.  
Téléphone : (514) 256-7374.  
Télécopieur : (514) 256-0226

**Dépôt légal** à Ottawa et à la Bibliothèque nationale du Québec. Cette publication est envoyée gratuitement à tous les ex-jocistes, aux jocistes actuels et aux donateurs.  
ISSN 1208-1779